Arsia Infos

Nr.112 Septembre 2013

Mensuel de l'Association Régionale de Santé et d'Identification Animales

Tuberculose bovine : demeurer vigilants et préparer l'avenir

Si la Belgique est reconnue officiellement indemne de tuberculose bovine depuis 2003 par la Commission européenne, la menace d'une infection est toujours réelle. Les deux nouveaux foyers confirmés dans les provinces de Flandre orientale et de Liège attestent de la persistance de cette maladie que nous espérions reléguée au rang des mauvais souvenirs. Au total, ce sont huit foyers qui ont été enregistrés depuis le début de l'année et les enquêtes au sein des troupeaux de contacts risquent d'aboutir à de nouvelles confirmations. Certes, cette situation est moins préoccupante que dans d'autres Etats membres où les réémergences sont bien plus nombreuses. La leçon essentielle de cette évolution est qu'il faut maintenir une grande vigilance et donc garantir une bonne surveillance notamment à l'abattoir.

Mais il faut aussi être prospectif et anticiper afin d'éviter que la situation ne se détériore au travers de l'Union et ne menace encore davantage nos élevages. C'est ce que notre Fédération européenne, la FESASS (Fédération Européenne pour la Santé Animale et la Sécurité Sanitaire), demande depuis plusieurs années. En effet, ces réémergences et la contamination de la faune sauvage dans plusieurs parties de l'Union font craindre une détérioration durable de la situation épidémiologique. Or c'est l'évolution que connait l'Angleterre depuis le début des années 80, avec une augmentation régulière du nombre de nouveaux foyers confirmés chaque année, alors qu'à cette époque la maladie était presque éradiquée dans ce pays. Aujourd'hui, avec plusieurs milliers de foyers confirmés dans l'Union, la lutte contre cette maladie constitue la dépense la plus importante du Fonds vétérinaire européen. Il est donc absolument nécessaire de conduire une réflexion globale en analysant les différentes difficultés rencontrées et en identifiant les adaptations nécessaires ainsi que les voies d'actions possibles.

C'est dans cette logique que la FESASS a décidé d'organiser en partenariat avec les organisations flamande et wallonne d'épidémiologie vétérinaire un symposium international consacré à cette maladie. Il se déroulera le 25 septembre prochain à Bruxelles avec le soutien actif de l'AFSCA. Il s'agit d'une opportunité exceptionnelle pour faire le bilan et ouvrir de nouvelles perspectives, tous ensemble - éleveurs, vétérinaires praticiens, scientifiques et représentants des services publics – réunis autour de spécialistes de haut niveau. A la lumière des débats qui se dérouleront à cette occasion et grâce aux conclusions de cette journée, la FESASS pourra contribuer efficacement aux discussions au sein des Institutions européennes.

Je compte donc sur une participation forte des éleveurs adhérents de l'ARSIA. Il est essentiel de préserver le formidable acquis de plus 50 ans de lutte contre la tuberculose tout en demeurant à la fois pragmatique et réaliste, c'est-à-dire à l'écoute des attentes des éleveurs et de leurs vétérinaires.

Didier Delmotte
Président de la FESASS

Foyers de tuberculose détectés en Belgique depuis 2000

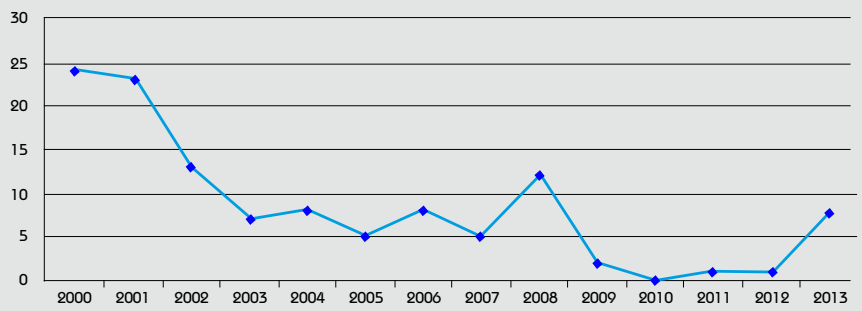

Tuberculose bovine
relever le défi !

25/09/13
Salle Pacheco - 13 bvd Pacheco - Bruxelles

En plein débat sur la future « Loi de Santé Animale » européenne, il est essentiel de tirer les leçons de 50 ans de gestion de la Santé Animale et de programmes d'éradication en Europe.

La Tuberculose bovine est un exemple très intéressant et instructif. Elle a été l'une des premières maladies animales réglementées dans le Marché Commun et aujourd'hui, 15 Etats Membres sont officiellement indemnes. Mais la tuberculose est toujours présente dans l'UE, dans la faune sauvage et des réémergences ont lieu. Face à cette situation, les éleveurs et les vétérinaires sont inquiets et demandent une adaptation de la prophylaxie. La Fédération Européenne pour la Santé Animale et la Sécurité Sanitaire (FESASS), les associations belges d'épidémiologie vétérinaire (AESA et VEE) ont décidé d'organiser une conférence commune sur cette question avec le soutien de l'AFSCA.

Il s'agit de donner accès aux dernières informations sur la maladie, d'identifier les pistes de recherche et d'adaptation du dispositif actuel afin d'améliorer la sensibilité et l'acceptabilité de la surveillance, de renforcer l'efficacité de la lutte et de conserver la confiance des éleveurs.

Programme

Dès 09h15

Ouverture du Symposium par Madame S. LARUELLE
Ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture

1ère Partie — **La Tuberculose dans l'Union européenne :** Acquis et problèmes
Présidence : Dr Y. VAN DER STEDE

2ème Partie — **La Tuberculose dans l'Union européenne :** Evolutions et perspectives
Présidence : Dr P. NAASSENS, AFSCA, CVO de Belgique

Infos complètes et inscriptions sur www.fesass.eu

Plan de lutte ARSIA contre la BVD : premiers résultats

Depuis janvier 2012, l'ARSIA propose un plan de lutte volontaire contre le virus de la BVD (BVD-V). Ce plan est basé sur les enseignements récoltés au cours du projet pilote « BVD par biopsie d'oreille », organisé dans la province de Hainaut en 2007-2008 avec le soutien financier de la même Province et de son député Gérald Moorgat.

Pour rappel, ce projet visait à évaluer la faisabilité et l'efficacité du dépistage du BVD-V sur des prélèvements de peau réalisés par l'éleveur lui-même, conjointement à la pose d'une boucle auriculaire spéciale sur les veaux.

Les données récoltées ont permis d'obtenir en juin 2011, **l'agrément officiel** de l'AFSCA pour cette boucle auriculaire à biopsie. Dès lors, rien ne s'opposait plus à son utilisation en routine dans le cadre de l'assainissement des troupeaux wallons.

L'ARSIA propose donc actuellement, en attente du plan de lutte BVD officiel à l'étude, **une convention de lutte** visant à **l'assainissement des troupeaux détectés infectés** à l'occasion d'un diagnostic de routine, d'une annulation de vente pour vice rédhibitoire, d'une autopsie ou d'un avortement.

En signant cette convention, le détenteur bénéficie d'une ristourne supplémentaire sur le prix de la boucle et du test mais s'engage à mener l'assainissement à son terme et à diriger les bovins infectés vers une filière terminale.

Deux schémas de lutte sont proposés

Le schéma **« BN1 »** consiste à réaliser un bilan complet du troupeau, suivi d'un dépistage sur les veaux à la naissance pendant un an. Pour une question d'efficacité et de rapidité, ce schéma est recommandé par l'ARSIA, pour les troupeaux infectés.

Le schéma **« N3M »** se limite au dépistage à la naissance pendant 3 ans, bien qu'un bilan puisse toujours être réalisé sur base volontaire.

Premiers résultats

En 2012, 114 détenteurs wallons ont signé la convention avec l'ARSIA, dont une majorité de schémas « BN1 ».

Le nombre de troupeaux inscrits est en progression constante depuis avril 2012 avec en moyenne 8 nouvelles inscriptions par mois (voir figure 1).

Qualité du prélèvement

La prise d'un échantillon de peau au moment du bouclage, condition indispensable à la réalisation de l'analyse, n'est pas toujours parfaitement réalisée… Mais les éleveurs wallons s'en tirent fort bien avec un taux d'échec de prélèvement de seulement 0.74 %. Ce taux est très honorable par rapport à d'autres pays pratiquant (ou ayant pratiqué) ce dépistage à grande échelle (Suisse, Allemagne, Grand-Duché de Luxembourg).

Nous insistons, la **pose de la boucle à biopsie** requiert plus d'attention que la pose d'une boucle conventionnelle et doit être considérée non comme une simple « identification » du bovin, mais bien **comme une prise d'échantillon**.

Evolution de la prévalence du BVD-V

Tous troupeaux confondus, la prévalence moyenne du BVD-V, c'est à dire la proportion de veaux nés infectés de manière persistante au cours des 15 premiers mois de dépistage, était en moyenne de 3,5 %.

La figure 2 montre l'évolution de la circulation du virus de la BVD parmi les veaux à la naissance, dans les troupeaux inscrits au programme de lutte. Dans les troupeaux qui suivent **le schéma « BN1 »** (dépistage général), l'éradication est plus rapide étant donné qu'**au-delà du 11ème mois, on ne détecte plus aucun veau virémique dans ces troupeaux**.

Dans les troupeaux ayant opté pour le **schéma « N3M »** (dépistage à la naissance), des veaux virémiques sont encore détectés après 13 mois de dépistage à la naissance.

Ceci est tout à fait logique : dans le **schéma « BN1 »**, les IPI (Infectés Permanents Immunotolérants) présents sont détectés au démarrage du plan. Le dépistage sur les veaux permet quant à lui de détecter « le solde », à savoir les IPI encore au stade de fœtus au moment de ce démarrage.

Dans le **schéma N3M**, les IPI présents dans les troupeaux ne sont détectés que via leur descendance (les veaux détectés à la naissance). Ils sont donc généralement à l'origine de nouvelles contaminations fœtales suivies immanquablement de naissances de veaux IPI, plus d'un an après le démarrage du dépistage… Le processus d'assainissement est donc nettement plus lent et pour le moins contrarié.

Point crucial : le délai de réforme des bovins positifs

Parmi les 85 troupeaux ayant démarré le dépistage à la naissance en 2012, pas moins de **245 IPI** ont été détectés.

88 % de ces IPI ont été réformés dont fort heureusement 64 % rapidement, c'est à dire dans les 3 mois après leur dépistage.

Pour le reste, certains IPI ont été réformés plus que tardivement… parfois après plus d'un an de présence dans le troupeau !

> **Du fait de l'absence de délai imposé dans la convention de lutte pour la réforme des IPI, certains d'entre eux sont conservés pendant plus d'un an dans l'exploitation, ce qui met en péril l'objectif d'assainissement.**
> **Imposer un délai résoudrait ce problème.**

Pire, 30 IPI étaient toujours inscrits à l'inventaire du troupeau au printemps dernier, et il ne s'agissait pas de « fraîchement » dépistés de surcroît…

Il est vrai que la convention de lutte de L'ARSIA n'impose aucun délai pour la réforme des animaux IPI.

Toutefois, étant donné que la présence et le maintien d'animaux IPI au sein des cheptels inscrits met en péril l'objectif premier de la convention de lutte à savoir l'assainissement, on est en droit de se demander si l'investissement consenti par la caisse mutuelle de l'ARSIA pour aider nos membres à atteindre cet objectif, ne serait pas mieux garanti si un délai maximal de réforme (par ex. 6 mois) était imposé. Selon nos estimations, cela ne concernerait qu'un 1 IPI sur 4.

Quid de l'avenir ?

Comme nous l'avons déjà évoqué dans nos éditions précédentes, un plan de lutte national et officiel contre la BVD est en cours d'élaboration et fait l'objet de nombreuses concertations entre tous les partenaires du secteur. Nous vous tiendrons bien entendu informés des avancées de ce projet et du moment de sa mise en application.

Ce qui est certain, c'est que cette lutte s'appuiera sur le dépistage obligatoire à la naissance par biopsie cutanée, comme dans le plan de lutte libre proposé par l'ARSIA actuellement.

Y a t-il dès lors un intérêt à « prendre de l'avance » par rapport à cette législation en commençant le dépistage sur les veaux, dès aujourd'hui ?

Pour les troupeaux dans lesquels le BVD-V n'a pas été mis en évidence, la réponse est clairement **NON**. Il n'y aura **aucune dérogation** à l'obligation de dépister les veaux à la naissance durant au moins les 12 premiers mois de lutte officielle et ce, **indépendamment de l'historique sanitaire** des troupeaux. Le « retour sur investissement » d'un dépistage anticipé n'est donc pas garanti.

Par contre, **les troupeaux infectés ont intérêt à démarrer la lutte dès maintenant** en signant la convention ARSIA dans la mesure où les mesures prévues à l'encontre des bovins IPI durant la lutte officielle seront drastiques. Autant donc dépister et se débarrasser dès maintenant des IPI, démarche qui sera nettement plus compliquée d'ici peu.

Pour les mêmes raisons, TOUS nos membres sont invités à rester vigilants en **dépistant systématiquement les animaux achetés**. Eviter à son cheptel de se laisser aussi « facilement » infecter, à la veille du plan lutte officiel, est somme toute la plus chaude recommandation que nous puissions donner à nos membres…

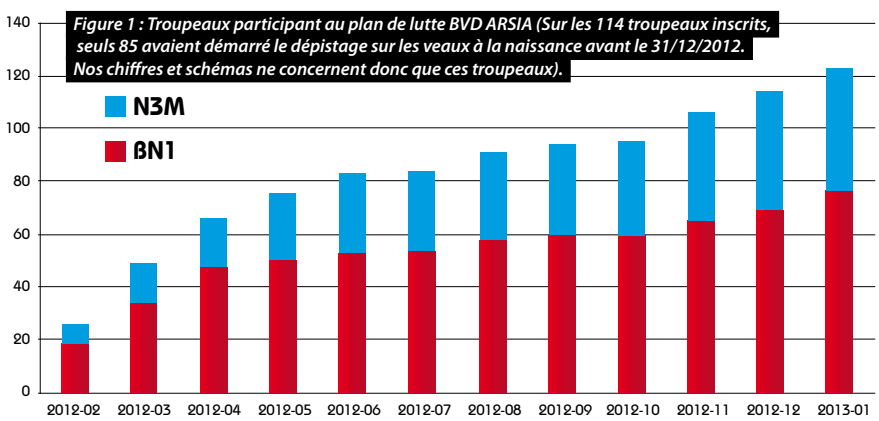

Figure 1 : Troupeaux participant au plan de lutte BVD ARSIA (Sur les 114 troupeaux inscrits, seuls 85 avaient démarré le dépistage sur les veaux à la naissance avant le 31/12/2012. Nos chiffres et schémas ne concernent donc que ces troupeaux).

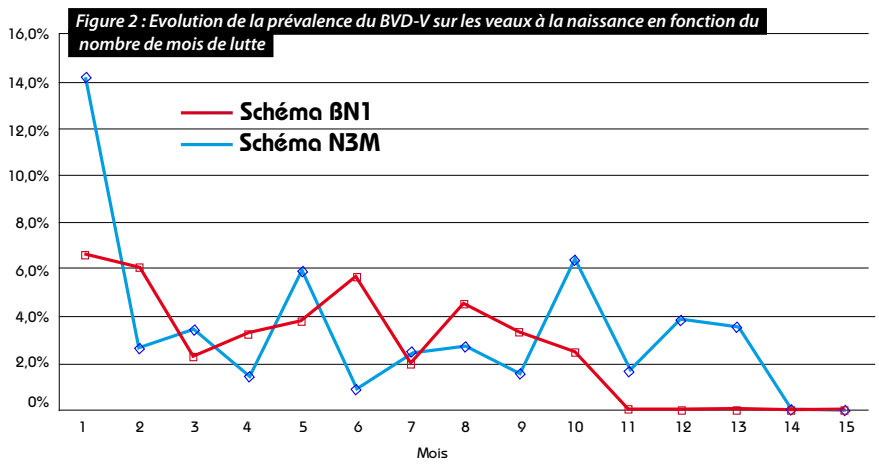

Figure 2 : Evolution de la prévalence du BVD-V sur les veaux à la naissance en fonction du nombre de mois de lutte

Pense-bête de l'automne

Quelques conseils et rappels à programmer dans les semaines à venir, afin d'aborder l'automne « en forme »…

Vermifugation

Avant de traiter d'éventuelles verminoses gastro-intestinales, dans un souci d'efficacité et d'économie, **consultez** d'abord votre vétérinaire. Sur base de l'examen clinique et des résultats des prélèvements de matières fécales et de sang et /ou de lait, il vous indiquera l'opportunité réelle de tels traitements - car l'immunité naturelle est à privilégier - et dans tous les cas la substance adéquate à administrer, ainsi que sa forme et le protocole d'administration.

Selon les années, certaines firmes pharmaceutiques proposent des conventions de suivi de l'exploitation, basé sur des analyses de sang ou de matières fécales. Voyez également avec votre vétérinaire.

Hygiène

Tondre l'ensemble du cheptel lors de la rentrée constitue une excellente prophylaxie contre les poux et la gale, simplifie l'application des traitements tels que les « pour on » et augmente leur efficacité. De même, le traitement concernera tant les animaux atteints que les animaux « apparemment » sains, mais souvent porteurs du parasite….

L'examen régulier des pieds et au besoin le **parage** des onglons, vous permettent de prévenir les infections et/ou de les traiter à temps.

Alimentation

Demandez l'**analyse des fourrages** pour l'établissement des rations hivernales, en particulier pour les foins et ensilages d'herbe. Outre les paramètres courants, il est essentiel de connaître les teneurs en minéraux et oligo-éléments. En particulier pour les **élevages viandeux**, demandez le dosage du sélénium dont le rôle est important pour l'immunité en général, la qualité du muscle (myopathie) et la reproduction (avortements).

Vaccination

Qui vacciner ? **Les mères en fin de gestation**, pour une bonne protection des jeunes veaux, vis à-vis des diarrhées notamment, et les broutards contre la grippe.

Colostrum

Récolter et **conserver les premiers colostrums** excédentaires s'imposent. Ils sont en effet qualitativement supérieurs aux colostrums de la fin de l'hiver… Attention, faut-il le rappeler, ces colostrums doivent provenir de vaches indemnes de paratuberculose et d'IBR.

Salmonellose

Les épisodes cliniques de **salmonellose bovine** augmentent en fin d'été et se prolongent en automne.... Notre labo conseille vivement d'**identifier le sérotype** actif dans l'exploitation. Vacciner contre un sérotype ne protège que contre celui-là même. De plus, un diagnostic de salmonellose à *Salmonella Dublin* imposera une vaccination pendant plusieurs années (portage à vie), alors que la mise en évidence de salmonellose à *Salmonella typhimurium* n'entraîne pas ces désagréments, bien que cette dernière soit beaucoup plus résistante aux antibiotiques. Notre laboratoire pourra réaliser l'antibiogramme indispensable pour évaluer cette résistance et appliquer un traitement efficace, car adapté.

Si les vaccins disponibles dans le commerce ne résolvent pas une problématique de salmonellose, pensez aux autovaccins proposés par l'ARSIA.

IBR : Troupeaux I2, pourquoi penser et passer au I3 ?

Parce que l'avenir de la lutte IBR est sous la loupe du Fonds sanitaire et des ses décideurs. Il clair que l'étau va se resserrer autour des troupeaux I2, et ce **à partir de 2017**. Comment ?

- par un bilan sérologique annuel obligatoire dans les troupeaux I2
- par le blocage des bovins gE+ dans Sanitrace avec seule issue possible, l'abattoir.

Il faut en effet avoir et garder à l'esprit que la vaccination pratiquée en statut I2 est un moyen, et non une fin en soi. A terme, ce statut disparaîtra. Tout éleveur sous statut I2 doit donc envisager de passer au statut I3.

Pour ce faire, **à la rentrée, programmez une** « **photo IBR** » (bilan sanguin sur un nombre déterminé et limité d'animaux) avec votre vétérinaire. D'autant plus si vous devez procéder à d'autres bilans ou traitements collectifs…

Par ailleurs, on estime que les troupeaux qui ne sont pas correctement vaccinés ou qui ne prennent aucune mesure de bio-sécurité (**test à l'achat, quarantaine**,…) auront besoin d'en **moyenne 4 ans** pour que les corrections apportées leur permettent d'éviter les contraintes en 2017. Le calcul est simple : 2017 - 4 = 2013, nous y sommes! Si ces troupeaux ne sont pas soumis à un bilan complet dès cette année, il s'agit au minimum de corriger dès maintenant la gestion de leur statut, en vaccinant à temps et à heure et en contrôlant tout animal nouvellement introduit !

Le virus de Schmallenberg, vraiment disparu… ?

Réjouissons-nous, on ne parle plus guère de lui dans les campagnes. Pourtant en 2011, le virus de Schmallenberg a touché en moins de 2 ans près de 14 000 troupeaux de ruminants (bovins, moutons et chèvres) à travers l'Europe. Deux études récemment menées au sein du département de médecine vétérinaire de l'Université de Namur nous mettent en garde : il pourrait bien réapparaître, sous de nouvelles formes…

La dissémination et le maintien du virus de Schmallenberg au sein des cheptels restent encore très peu élucidés à ce jour. Compte tenu de l'impact sur l'élevage d'une telle épidémie, les professeurs Nathalie Kirschvink et Benoît Muylkens, chercheurs au département de médecine vétérinaire de l'Université de Namur ont approfondi la question et apporté les premiers éléments de réponse, récemment publiés dans deux importantes revues scientifiques.

Risque de réapparition de la maladie

Les moutons du Centre de Recherches Ovines de l'Université, loin d'être épargnés par l'épidémie, ont représenté un précieux « outil » de terrain pour étudier une telle question.

Les analyses menées « in vivo » par l'équipe du Pr. Kirschvink ont montré que, contrairement à un haut degré d'immunité protectrice annoncé (et espéré…) initialement, le troupeau a en réalité été infecté par deux fois, à un an d'intervalle, entre octobre 2011 et 2012.

Les animaux atteints une première fois n'étaient donc pas armés pour résister à une seconde vague d'infection. Comment l'expliquer ? D'autres investigations s'imposaient…

Stratégie de l'ennemi

Au laboratoire, le Pr. Muylkens s'est attelé à l'étude « in vitro » des caractéristiques génétiques du virus, prélevé sur deux agneaux atteints. Il en est clairement apparu que le virus présentait de très nombreuses mutations, par rapport au virus initial. Et celles-ci sont essentiellement situées dans les zones « stratégiques » du virus, là où il interagit avec son hôte tant pour l'envahir que pour en être rejeté. Ces mutations modifient en tout cas la structure extérieure du virus, empêchant ainsi le système de défense de l'animal de le combattre. Devant une telle capacité de « retournement » du virus, on comprend mieux pourquoi il est si difficile de mettre un vaccin au point.

Le décryptage du virus de Schmallenberg se poursuit, avec l'objectif et l'espoir d'armer mieux les vétérinaires et éleveurs en cas d'une nouvelle offensive, « annoncée » cette fois, sur nos ruminants…

Retenons le message des chercheurs : s'il n'y a « rien à signaler » en cette fin d'été, restons toutefois vigilants aux signes …

Chez les bovins adultes, le virus se manifeste par des signes tels que fièvre, perte d'appétit, dégradation de l'état général, chute de la production laitière (parfois jusqu'à la moitié de la production normale), voire diarrhée. Ces symptômes disparaissent généralement en quelques jours. Dans le cas d'une infection pendant la gestation de la vache, le veau peut également être contaminé, avec comme conséquence des avortements, de la mortinatalité et des malformations congénitales.

Chez les ovins, on observe uniquement les symptômes après une infection au cours de la gestation de la brebis. Des avortements, de la mortinatalité et des malformations congénitales chez les agneaux sont ainsi observés.

Le virus est principalement transmis par des « moucherons » et éventuellement par les moustiques. La détection de la maladie est donc fortement liée avec la période d'activité de ces vecteurs c'est-à-dire durant la période d'août à octobre. Les problèmes d'avortements, mortinatalité et malformations se présentent lors de la saison de mise bas, c'est-à-dire de mi-décembre à avril.

Enfin, répétons-le, le virus ne présente pas de risques pour la santé humaine.

Lutte contre les salmonelles chez les volailles (suite)

Le nettoyage est souvent effectué insuffisamment !

Dans la précédente édition de l'Arsia Infos, nous insistions sur l'une des plus importantes mesures dans la lutte contre les salmonelles : le nettoyage. Souvent les résultats des échantillons prélevés révèlent que celui-ci est insuffisamment effectué.

Des poulaillers souvent positifs, avant l'arrivée d'un nouveau lot

Entre 2009 et 2012, 6.172 échantillons ont été prélevés, via des cotons ou des écouvillons, dans 21 poulaillers parmi 10 exploitations de poulets de chair suivies par le vétérinaire Salmonella de la DGZ (homologue de l'ARSIA en Flandre). Parmi ces échantillons, 3.043 ont été prélevés à l'intérieur des poulaillers, pendant le vide sanitaire, après le nettoyage et la désinfection et avant que la nouvelle litière ne soit étendue dans le poulailler, donc avant l'arrivée du nouveau lot. L'échantillonnage d'un poulailler consiste en une quinzaine de prélèvements.

Dans 10 poulaillers, aucun échantillon n'était positif pour les salmonelles. Dans tous ces poulaillers, les lots suivants étaient également négatifs au contrôle à la sortie.

Dans les 11 autres poulaillers, au moins un échantillon était positif. Dans l'un de ceux-ci, pas moins de la moitié des échantillons étaient encore positifs malgré le nettoyage et la désinfection ! Il n'est donc pas étonnant qu'après ce vide sanitaire, les lots de 10 de ces 11 poulaillers avaient un contrôle positif à la sortie pour les salmonelles.

Places « à risque »

Chaque partie du poulailler contenant encore du fumier ou de la poussière peut rester positive pour les salmonelles et dès lors être une source de contamination du lot suivant. Sur base des échantillons pris par le vétérinaire Salmonella, il s'avère que les 3 places « à risque » les plus importantes sont :

- les ventilateurs dans le toit (42,3% positifs sur 52 échantillons)
- les fissures dans les murs (23,5% positifs sur 34 échantillons)
- les fissures dans le sol (18,8% positifs sur 32 échantillons)

Ce n'est pas une surprise : les ventilateurs, dans le toit comme dans les murs, sont souvent positifs en germes. L'échantillonnage dans une exploitation de 3 poulaillers démontrait ainsi que pas moins que 6 différentes espèces de salmonelles (entre autres Salmonella Typhimurium et Salmonella Java) étaient présentes en même temps, dans la même exploitation ! Les ventilateurs dans le toit sont difficiles à atteindre et les ventilateurs dans les murs ont une structure grillagée difficile à démonter, ce qui contrarie un nettoyage en profondeur. En conséquence, ce dernier est souvent limité à une seule fois par an… Or, si un éleveur rencontre des problèmes de salmonelle, en particulier l'espèce Salmonella Java (nom complet : Salmonella Paratyphi B variant Java), il faut qu'il nettoie profondément tous les ventilateurs, et ce lors de chaque vide sanitaire.

Comme mentionné dans l'édition précédente de l'Arsia Infos, les fissures dans les murs et le sol constituent aussi des endroits critiques. Dans ces fissures, il est non seulement impossible d' éliminer chaque reste de fumier, mais ce sont aussi des refuges pour des coléoptères et autres nuisibles qui peuvent transmettre la salmonelle. Seule solution… combler ces fissures. De nombreux produits destinés à cet usage sont disponibles. Le tout est de trouver un produit qui résiste aux forces entre autres des nettoyeurs à haute pression utilisés. Il faut veiller à remplacer régulièrement le produit en question, dans les fissures.

L'échantillonnage montrait aussi que le sol du poulailler restait souvent positif pour les salmonelles après le nettoyage et la désinfection (15,4% des échantillons). Il s'agissait de sols intacts (donc sans fissures). Dans chaque poulailler où cela se présentait, de nombreux restes de fumier étaient visibles pendant l'échantillonnage, signes d'un nettoyage insuffisant.

Enfin, d'autre endroits positifs sont la porte du poulailler (13,3%), le tuyau de l'aliment (13,3%), les murs intacts (12,8%), les bouches d'évacuation (12,0%), les mangeoires (10,5%) et les trémies (5,7%). Avant la mise en place d'un nouveau lot, les bouches d'évacuation doivent être fermées complètement pour éviter que des nuisibles ou de l'air infecté par les salmonelles n'entrent dans le poulailler.

Photo 1 : Echantillonnage par le 'Vétérinaire Salmonella'

Photo 2 : Le nettoyage du côté supérieur des ventilateurs du toit est souvent oublié

Encore un point d'attention chez les poules pondeuses

Le nettoyage insuffisant n'est pas seulement un problème chez les poulets de chair mais aussi dans les exploitations des poules pondeuses. Dans ce cadre, un projet de l'Institut de Recherche de l'Agriculture et de la Pêche (ILVO) et de DGZ a été effectué entre 2008 et 2012. Dans le prochain « Arsia Infos », nous vous donnerons plus d'informations sur les résultats issus de ce projet.

Contact

Si vous avez des questions concernant la lutte contre les salmonelles chez les volailles, vous pouvez contacter le « vétérinaire national Salmonella » de la DGZ, Eva Pierré, au :

- Tél. 078 05 05 23
- E-mail : eva.pierre@dgz.be

Antibiorésistance... résister !

Les antibiotiques sont des molécules capables de tuer ou de limiter le développement de bactéries. On parle d'antibiotiques bactéricides ou bactériostatiques. Ce sont donc des substances essentielles pour lutter contre les maladies bactériennes tant en médecine humaine qu'en médecine vétérinaire.

L'utilisation des antibiotiques a toujours été associée à la problématique de l'antibiorésistance, définie comme étant la capacité d'une bactérie à résister à l'action d'un antibiotique, rendant ce dernier inefficace.

Si l'antibiorésistance est aussi vieille que la découverte du premier antibiotique, il est évident que cette problématique prend de plus en plus d'ampleur à l'échelle mondiale.

L'antibiorésistance est devenue un enjeu sanitaire et sociétal de premier ordre qui justifie la mise en place de structures visant à accompagner et encadrer l'utilisation raisonnée de ces molécules. En médecine vétérinaire, de nombreuses initiatives nationales ou européennes ont vu le jour dernièrement à l'image de l'AMCRA (Antimicrobial Consumption and Resistance in Animals) opérationnelle depuis janvier 2012 en Belgique.

La médecine humaine n'est évidemment pas en reste, la presse s'en fait régulièrement l'écho tout comme les documents d'information omniprésents dans les salles d'attente.

L'ARSIA quant à elle constate, sur base des résultats d'antibiogrammes émanant du service de pathologie, une augmentation régulière des résistances des bactéries isolées dans les élevages wallons.

Le recours au laboratoire de bactériologie et l'obtention de résultats d'antibiogrammes sont donc à conseiller dès lors que l'utilisation d'antibiotiques est nécessaire.

Éditeur responsable : Jean Detiffe, Président de l'Arsia
Rédaction : Sylvie Lecomte

Tél : 083/23 05 15 - mail : arsia@arsia.be - Web : www.arsia.be